

# RESUME

Onzième session du Comité pour les plantes  
Langkawi (Malaisie), 3 – 7 septembre 2001

ACTIONS	PERSONNES EN CHARGE
<b>SEANCE A HUIS CLOS DU COMITE POUR LES PLANTES</b>	
<p><b>2. Mandat du Comité pour les plantes</b> Les participants examineront la nécessité de proposer des amendements au mandat ou à la décision 11.110 en vue, s'il y a lieu, d'une discussion plus approfondie sous "Autres questions".</p>	Parties, représentants régionaux
<p><b>3. Contexte du travail réalisé par le Comité pour les plantes</b> Pas d'action.</p>	
<p><b>4. Répartition du travail entre les membres du Comité pour les plantes</b> Tous les répertoires régionaux devraient être soumis aussi complets que possible au Secrétariat qui les configurera et les placera sur son site Internet.</p>	Représentants régionaux
<p><b>5. Actions confiées à la 10<sup>e</sup> session du Comité pour les plantes</b> Un groupe de travail discutera de l'éventuelle nécessité d'amender le règlement intérieur proposé dans le document PC11 Doc. 2.</p>	Représentants régionaux: Afrique (Luke), Amérique centrale et du Sud et Caraïbes (Forero), Amérique du Nord (von Arx) et Asie (Zul); Présidente; Secrétariat
<p><b>6. Budget du Comité pour les plantes</b> La Présidente et les délégués des Etats-Unis d'Amérique se réuniront pour discuter de l'utilisation du solde du don généreux de USD 45.000 fait par ce pays à la dernière session du Comité.</p>	Présidente
<p><b>7. Ordre du jour de la 11<sup>e</sup> session du Comité pour les plantes</b> Adopté.</p>	
<p><b>8. Date et lieu de la 12<sup>e</sup> session du Comité pour les plantes</b> Le représentant de la région Europe a proposé, au nom du Gouvernement néerlandais, que son pays accueille la prochaine session à Leyde, Pays-Bas, en mai 2002.</p>	Présidente; représentant de la région Europe (de Koning)

## SEANCES OUVERTES DU COMITE POUR LES PLANTES

<p><b>2. Adoption du règlement intérieur</b>          Le Comité pour les plantes a adopté le règlement intérieur tel que révisé par le groupe de travail et présenté dans le document PC11 Doc. 2 Annexe (Rev.)          Principaux points:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les actes suivront la même présentation que ceux des sessions précédentes du Comité;</li> <li>- les documents seront soumis au Secrétariat 75 jours avant chaque session du Comité;</li> <li>- les documents seront envoyés aux membres 40 jours avant chaque session du Comité;</li> <li>- rôle des représentants suppléants.</li> </ul>	<p>Comité pour les plantes</p>
<p><b>3. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail</b>          L'ordre du jour et le programme de travail ont été adoptés.</p>	<p>Comité pour les plantes</p>
<p><b>4. Admission des observateurs</b>          Tous les observateurs ont été officiellement admis.</p>	
<p><b>5. Rapports régionaux et rapports sur les réunions régionales</b>          Le Comité a passé en revue ses tâches définies dans la décision 11.110. Il a éliminé celles qui n'étaient pas réalistes et renforcé la nécessité de contacter les pays non parties à la CITES.          Les tâches révisées figureront dans le rapport de la Présidente à la CdP proposant des amendements à la décision 11.110.</p>	<p>Présidente</p>
<p><b>6. Répertoires régionaux</b>          Les représentants des régions Afrique et Amérique centrale et du Sud et Caraïbes soumettront des propositions écrites au Secrétariat pour obtenir des fonds (voir point 15 de la "Planification stratégique").          Secrétariat demandera aux organes de gestion (OG) de communiquer les informations manquantes aux représentants régionaux.</p>	<p>Représentants régionaux: Afrique (Luke) et Amérique centrale et du Sud et Caraïbes (Forero)</p> <p>Secrétariat</p>
<p><b>7. Révision de la résolution Conf. 9.24</b>  <b>7.1 Réunion à Genève avec les présidents</b>          Pas d'action.</p>	

ACTIONS	PERSONNES EN CHARGE
<p><b>7.2 Deuxième réunion du groupe de travail sur les critères</b> Pas d'action.</p> <p><b>7.3 Rapport sur la session du Comité permanent (questions relatives aux plantes)</b> Pas d'action.</p>	
<p><b>8. Suivi des décisions de la CdP11</b></p> <p><b>8.2 <i>Guaiacum sanctum</i></b> Le projet se poursuivra par une étude de la population mexicaine. Le Mexique soumettra une estimation de budget à TRAFFIC et au Secrétariat avant la fin de la session. Le Mexique soumettra une proposition formelle au Secrétariat avant la fin du mois. TRAFFIC recherchera des fonds pour financer totalement ou partiellement une étude de population.</p> <p><b>8.3 <i>Aquilaria</i> spp.</b> Le document du groupe de travail sur <i>Aquilaria</i> spp. a été approuvé et adopté.</p>	<p>Mexique</p> <p>Mexique</p> <p>Mexique</p> <p>TRAFFIC</p>
<p><b>9. Propositions techniques à soumettre à la CdP12</b></p> <p><b>9.1 Techniques de prélèvement de <i>Galanthus</i> en Géorgie</b> Les représentants régionaux réceptionneront toutes les informations sur les divers processus de production des plantes. Le Vice-Président du Comité communiquera avec le Secrétariat pour établir un mécanisme de partage des informations et de collaboration avec le Comité pour les animaux. Les autorités géorgiennes et le Secrétariat rechercheront une solution concernant le code de source à faire figurer sur les permis d'exportation pour <i>Galanthus woronowii</i>. Il a été convenu que les bulbes actuellement prélevés dans les champs cultivés seront considérés comme étant d'origine sauvage.</p>	<p>Représentants régionaux: Afrique (Luke), Amérique centrale et du Sud et Caraïbes, (Forero) Amérique du Nord (von Arx), Asie (Zul), Europe (de Koning) et Océanie (Leach)</p> <p>Vice-Président du Comité pour les plantes (von Arx), Secrétariat</p> <p>Secrétariat, Géorgie (OG et AS)</p>

ACTIONS	PERSONNES EN CHARGE
<p>Le Comité encourage l'Allemagne et la Géorgie à poursuivre leur coopération et prône l'assistance des autres pays en matière de gestion et de prélèvement durables de <i>Galanthus woronowii</i>. Le texte préparé par les représentants des régions Amérique centrale et du Sud et Caraïbes (Forero) et Océanie (Leach) a été approuvé et sera inclus dans le compte-rendu résumé.</p> <p><b>9.2 Décision 11.155</b> Réunion d'informations sur la définition de différents systèmes de production, codes de source pour les techniques sylvicoles et la certification des forêts à gestion durable et leur compatibilité avec la démarche scientifique à la formulation de l'avis de commerce non préjudiciable. Préparation d'un document à soumettre à la prochaine session du Comité, pour discussion.</p> <p><b>9.3 Dérogations standard pour des espèces végétales de l'Annexe II</b> Le Comité a approuvé le texte proposé concernant les dérogations standard pour des espèces végétales. Les Etats-Unis d'Amérique et le Secrétariat auront une discussion bilatérale sur les points préoccupants concernant le texte révisé sur les plantules en flacons.</p> <p><b>9.4 Définitions des termes techniques utilisés dans les annotations</b> L'Allemagne, la Colombie, l'Espagne, les Etats-Unis d'Amérique et la France collaboreront à la préparation d'un document qui sera soumis à la prochaine session du Comité. La France coordonnera cette collaboration.</p> <p><b>9.5 Dérogation accordée pour les plantules en flacons</b> Il a été convenu qu'il n'y a pas de nécessité urgente à modifier le texte des actuelles dérogations.</p>	<p>Observateurs de l'Allemagne et de la Géorgie; Parties</p> <p>Secrétariat</p> <p>Secrétariat</p> <p>Etats-Unis d'Amérique, Secrétariat</p> <p>Allemagne, Colombie (OG), Equateur, Espagne (OG), Etats-Unis d'Amérique, France (coordination), UICN, TRAFFIC</p>

ACTIONS	PERSONNES EN CHARGE
<p><b>9.6 Echange de spécimens scientifiques d'herbiers de certains taxons végétaux inscrits à l'Annexe II</b>            Le Comité n'appuie pas la proposition d'établir un mécanisme supplémentaire d'échange des spécimens d'herbiers; il préfère le recours au système actuel d'enregistrement des institutions scientifiques.</p>	
<p><b>10. Propositions relatives à des espèces, à soumettre à la CdP12</b>  <b>10.1 Suppression des annexes des cactus à feuilles (Pereskioïdés et Opuntioïdés)</b>  <b>10.1.1 Projet de proposition soumis par la Suisse</b>  <b>10.1.2 Commentaires du Mexique sur le document PC11</b>  <b>Doc. 10.1.1</b>            Le Comité a recommandé que la proposition de la Suisse soit reportée en attendant la poursuite de la coopération entre les Etats de l'aire de répartition et la Suisse.</p>	<p>Etats de l'aire de répartition, Suisse</p>
<p><b>11. Commerce important de plantes</b>  <b>11.1 Problèmes posés par la résolution Conf. 9.8 (Rev.) et la décision 11.117</b>            Regroupement de la résolution et des décisions associées concernant l'étude du commerce important. Etablissement d'un groupe de travail qui collaborera avec le groupe de travail équivalent convoqué par le Comité pour les animaux.</p> <p><b>11.2 Application de la résolution Conf. 8.9 (Rev.) (cf. décision 1.117)</b>  <b>11.2.1 Commerce de plantes de Madagascar</b>            Le Comité a appuyé la proposition de projet.</p>	<p>Secrétariat</p> <p>Coordinateur de l'étude du commerce important pour les plantes (McGough) et représentants des régions Afrique (Akpagana), Amérique centrale et du Sud et Caraïbes (Forero), Amérique du Nord (von Arx) et Asie (Zul)</p> <p>Secrétariat</p>

ACTIONS	PERSONNES EN CHARGE
<p>Le Comité a recommandé que – dans la mesure du possible et en fonction des fonds disponibles – <i>Prunus Africana</i> et les plantes médicinales soient examinées quand le projet sera en cours.</p> <p><b>11.2.2 Cycadales</b> Le Comité a appuyé le concept énoncé dans le document PC11 Doc. 11.2.2. Il a cependant admis que le processus devrait être divisé en étapes pour être plus facile à gérer.</p> <p><b>11.2.3 Sélection de taxons à examiner</b> Etablissement d'un groupe de travail pour fournir des orientations sur les taxons à sélectionner éventuellement pour l'étude.</p> <p>Le groupe de travail a fourni la liste de taxons que le Secrétariat examinera en consultation avec le PNUE-WCMC et les spécialistes appropriés. Le Secrétariat consultera ensuite les membres du Comité pour déterminer les taxons prioritaires. Enfin, le Secrétariat lancera le processus d'étude du commerce important des taxons sélectionnés.</p>	<p>Secrétariat</p> <p>Coordinateur de l'étude du commerce important (plantes) (McGough) et représentants des régions Afrique (Luke, Akpagana), Amérique centrale et du Sud et Caraïbes (Forero), Amérique du Nord (von Arx), Asie (Singh), Océanie (Leach); observateurs suivants: Chili, Mexique, Royaume-Uni, Suisse, PNUE-WCMC, TRAFFIC, UICN; Secrétariat Secrétariat et groupe de travail</p> <p>Secrétariat</p> <p>Secrétariat</p>
<p><b>12. Plantes médicinales</b></p> <p><b>12.1 Commerce de <i>Prunus Africana</i></b> Le représentant de la région Afrique (Akpagana) a appuyé le concept exposé dans le document PC11 Inf. 9 mais estime qu'il faudrait des informations supplémentaires pour avoir une vue d'ensemble de la situation.</p> <p><b>12.2 Futures activités possibles</b> Le Comité a appuyé le document PC10 Inf. 10, présenté pour information. Le Secrétariat recherchera des fonds externes pour la proposition présentée dans le document PC11 Inf. 10.</p>	<p>Secrétariat</p>

ACTIONS	PERSONNES EN CHARGE
<p><b>13. Examen des annexes</b></p> <p><b>13.1 Révision d'Orchidaceae spp.</b>  Il y a eu consensus sur le fait que travailler sur la base des longues listes de genres d'orchidées données dans le document PC11 Doc. 13.1 ne serait pas pratique; il a donc été convenu que l'ensemble de la famille sera maintenu aux annexes.  Le groupe de travail suivra un processus similaire à celui ayant abouti à la préparation d'une liste de Cactaceae communément appelées "Plantes de supermarché", actuellement dispensées des dispositions de la Convention.  Les Etats-Unis d'Amérique et le représentant de l'<i>American Orchid Society</i> prépareront une proposition pour la prochaine session du Comité.</p>	<p>Coordinateur du Comité pour les plantes pour l'étude du commerce important (McGough), Etats-Unis d'Amérique, Pays-Bas, Royaume-Uni, <i>American Orchid Society</i>, PNUE-WCMC, Secrétariat</p> <p>Etats-Unis d'Amérique et <i>American Orchid Society</i></p>
<p><b>13.2 Cactaceae inscrites à l'Annexe I</b>  La Suisse et le Mexique collaboreront à la préparation d'un nouveau document.  Le représentant de la région Amérique centrale et du Sud et Caraïbes (Forero) aidera à contacter la Bolivie, le Brésil et le Paraguay pour leur demander leur opinion.</p> <p><b>13.3 Espèces d'arbres (décision 11.116)</b>  Toutes les Parties et les observateurs enverront des données à jour au représentant de la région Europe (de Koning), en notant que <i>Gonostylis</i> spp. et <i>Cedrela odorata</i> ne seront pas inclus dans le rapport soumis à la CdP12.</p>	<p>Mexique, Suisse</p> <p>Représentant de l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes (Forero)</p> <p>Parties et observateurs</p>
<p><b>14. Listes et nomenclature</b></p> <p><b>14.1 Rapport d'activité</b>  Pas d'action.</p> <p><b>14.2 Questions transmises au Comité de la nomenclature</b>  Pas d'action.</p> <p><b>14.3 <i>Masdevallia</i></b>  Pas d'action.</p>	

ACTIONS	PERSONNES EN CHARGE
<p><b>14.4 <i>Bulbophyllum</i></b> L'Autriche soumettra à la 12<sup>e</sup> session du Comité une proposition détaillée pour la deuxième phase du projet et continuera à rechercher des fonds.</p> <p><b>14.5 Nomenclature de <i>Cedrela odorata</i></b> La Présidente soumettra à l'OG de l'Argentine les conclusions du point 8 du document PC11 Doc. 14.5.</p> <p><b>PC11 Inf. 18 A preliminary review of the application of the Convention to Fungi</b> Le Vice-Président du Comité de la nomenclature et le Secrétariat prépareront un document demandant à la CdP de décider si, à son avis, le mot "flore" couvre Fungi et Plantae.</p>	<p>Autriche, en consultant le Vice-Président du Comité de la nomenclature (McGough) et le Secrétariat</p> <p>Présidente</p> <p>Vice-Président du Comité de la nomenclature, Secrétariat</p>
<p><b>15. Planification stratégique</b> La Présidente et le Vice-Président prendront note des idées de tous les participants. La Présidente et le Vice-Président prépareront un nouveau document à soumettre à la 12<sup>e</sup> session du Comité.</p>	<p>Présidente, Vice-Président</p>
<p>Pour achever tous les répertoires régionaux, il a été convenu, après consultation des Etats-Unis d'Amérique, d'allouer USD 5000 au représentant de région Afrique (Luke) et USD 5000 au représentant de région Amérique centrale et du Sud et Caraïbes (Forero). Le Secrétariat fournira à ces deux représentants régionaux un formulaire standard de demande de fonds. Les représentants des régions Afrique (Luke) et Amérique centrale et du Sud et Caraïbes (Forero) présenteront le répertoire de leur région à la 12<sup>e</sup> session du Comité.</p>	<p>Secrétariat</p> <p>Représentants des régions Afrique (Luke) et Amérique centrale et du Sud et Caraïbes (Forero)</p>
<p><b>16. Matériels d'identification de plantes</b> <b>16.1 Rapport d'activité</b> Pas d'action.</p>	
<p><b>17. Lignes directrices pour le transport des plantes vivantes</b> Le Vice-Président, éventuellement en collaboration avec le Secrétariat et Mme Irina Sprotte, contactera l'IATA concernant les lignes directrices pour le transport aérien des plantes vivantes.</p>	<p>Vice-Président, Secrétariat</p>



ACTIONS	PERSONNES EN CHARGE
<p><b>21.2 et Inf. 17 Vente de cactus par Internet</b> Le Mexique poursuivra son étude et communiquera des informations à jour aux Parties concernées.</p>	Mexique
<p><b>22. Etude du genre <i>Taxus</i></b> La Chine, les Etats-Unis d'Amérique et l'Inde collaboreront avec la France pour préparer un document sur les recommandations énoncées aux points 20-22 du document PC11 Doc. 22. Le Comité a reconnu que la question de <i>Taxus</i> et du commerce de ses produits est très préoccupante.</p>	Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde
<p><b>23. Date et lieu de la 12<sup>e</sup> session du Comité pour les plantes</b> Le Comité accepte l'offre de l'OG des Pays-Bas d'accueillir la prochaine session du Comité pour les plantes à Leyde, Pays-Bas, du 13 au 17 mai 2002.</p>	Pays-Bas, Secrétariat
<p><b>24. Autres questions</b> <b>24.1 Relations entre les établissements d'élevage <i>ex-situ</i> et les programmes de conservation <i>in-situ</i> (décision 11.102)</b> Le Comité a décidé d'appuyer le processus établi par le Secrétariat.</p>	Représentants des régions Afrique (Luke), Amérique centrale et du Sud et Caraïbes (Forero), Amérique du Nord (von Arx), Asie (Singh), Europe (Clemente), Océanie (Leach)
<p>Un représentant de chaque région collaborera au processus et réunira des informations au niveau régional, émanant notamment des OG.</p> <p><b>24.2 Rapport sur la Stratégie globale pour les plantes (CDB)</b> Les membres du Comité, les Parties et les observateurs enverront à la Présidente, avant le début d'octobre, leurs commentaires sur le document relatif à la CDB.</p> <p><b>24.3 Annotation à <i>Cistanche deserticola</i></b> Pas d'action.</p> <p><b>24.4 Commerce illicite de <i>Paphiopedilum</i> spp.</b> Le Comité a adopté les recommandations. Les Etats-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni et le Secrétariat collaboreront à la préparation d'un document pour la prochaine session du Comité.</p>	<p>Les membres du Comité</p> <p>Etats-Unis d'Amérique, Royaume-Uni, Secrétariat</p>

ACTIONS	PERSONNES EN CHARGE
<p><b>24.5 Questions d'application de la Convention relatives aux bois couverts par l'Annexe III</b>            Le Comité recommande que les Parties attirent l'attention du Comité permanent sur cette question.</p>	